



# ARRÊTÉ DU MAIRE

## Arrêté de circulation interdite pour cause de travaux

COMMUNE DE MILLERY

10 rue Jean de Réôme  
Hameau de Chevigny  
21140 MILLERY  
Tél. 03.80.97.26.54  
e-mail : mairie.millery21@orange.fr

Numéro 07/2019

Le Maire de la commune de MILLERY

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de voirie sur la voie communale n° 206 entre le hameau de Ménétreux et MILLERY à exécuter par l'entreprise RENEVIER TERRASSEMENT 29 rue Pierre Drouillot 21500 CREPAND qui nécessitent une modification de la circulation entre le 7 août 2019 (zéro heure) et le 20 août 2019 (minuit).

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

### ARRÊTE :

**Article 1.** A partir du 7 août 2019 et durant le déroulement des travaux, la circulation sera interdite sur la VC n° 206 dans le sens Millery/Ménétreux (à partir du pont sur l'Armançon) et Ménétreux/Millery (à partir du carrefour avec la RD n° 9E sauf véhicules de transport scolaire, de livraison, de police, de secours et de lutte contre l'incendie.

**Article 2.** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3.** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Millery.

**Article 4.** La pose et la maintenance de la signalisation réglementaire de chantier seront à la charge de l'entreprise, sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

**Article 5.** L'accès au hameau de Ménétreux se fera par la RD 9E, l'accès à Millery par la VC n°206 ou par le chemin des Ecrynières.

**Article 5 :** Monsieur le Maire de la commune de Millery, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Semur-en-Auxois sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Millery, le 6 août 2019.

Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

- ✓ M. le Directeur Général des Services Départementaux de la Côte-d'Or
- ✓ M le Directeur Départemental des Territoires de la Côte d'Or
- ✓ Subdivision territoriale de Semur-en-Auxois
- ✓ Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Côte-d'Or

Le Maire,

Jacky LÜDI

